

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1632**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Extension du centre, reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - Phase 1 - Travaux - Voie nouvelle, rue Richerand et Chirat et voie secondaire - Marché n° 5 : plantations - Autorisation de signer un marché de plantations suite à une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Reppelin

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1632**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Extension du centre, reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - Phase 1 - Travaux - Voie nouvelle, rue Richerand et Chirat et voie secondaire - Marché n° 5 : plantations - Autorisation de signer un marché de plantations suite à une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport concerne un marché de travaux de plantations pour l'extension du centre, reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - phase 1 - travaux - voie nouvelle, rue Richerand et Chirat et voie secondaire sur la commune d'Albigny sur Saône.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, par délibération n° 2008-0455 du conseil de Communauté du 15 décembre 2008.

Par délibérations n° 2005-2707 du 21 juin 2005, n° 2007-4494 du 12 novembre 2007 et n° 2009-0902 du 28 septembre 2009, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant de 4 500 000 €.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 11 juin 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Jacquard Espaces Verts pour un montant de 173 912,33 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de plantations de l'extension du centre, reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - phase 1 - travaux - voie nouvelle, rue Richerand et Chirat et voie secondaire à Albigny sur Saône ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Jacquard Espaces Verts pour un montant de 173 912,33 € HT, soit 207 999,15 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser des grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 1258 le 28 septembre 2009, pour la somme de 4 500 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2010 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 212 100 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.